La procédure de divorce par consentement mutuel

1 Signature de l'acte de partage établi par le notaire

2 Etablissement et validation du projet de convention de divorce

Délai variable en fonction de l'avancement des négociations, obtention des prêts etc…

3 Envoi par LRAR du projet de convention de divorce

Délai de réflexion de 15 jours minimum

4 Signature de la convention de divorce

7 jours maximum

5 Envoi de la convention au notaire

15 jours maximum

6 Attestation du notaire confirmant l'enregistrement

7 Enregistrement de la convention au centre des impôts

7 Mention du divorce sur les actes d'état civil